

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015**

### **FUSION DES COMMERCES**

Réunir l'ensemble des commerces apparaît comme une opportunité pour le maintien d'un tissu commercial sur la commune ; seront ainsi regroupés dans l'actuel bâtiment boulangerie : la boulangerie, le bar-tabac-épicerie-presse.

Pour ce faire, l'achat du fonds de bar-tabac-épicerie-presse et d'une partie du matériel est décidé pour un montant de 15 000 €

Le Conseil municipal a d'autre part retenu la candidature de Mme Martine Hervé pour assurer la gérance de cet ensemble dont l'ouverture est prévue le 15 Avril 2015.

Les loyers du commerce et du logement ont été fixés à 1 100 € mensuels.

Les actes d'acquisition du fonds de bar-tabac-épicerie et de la gérance du nouveau commerce seront établis par M<sup>e</sup> Guimberteau, Notaire à Plestin.

### **TRAVAUX A LA BOULANGERIE**

A l'unanimité, le Conseil municipal a accepté le devis présenté par Sébastien Le Bras pour le percement d'un passage entre la partie commerce et le bar pour un montant de 2 860,98 € ttc. (2 384,15 € HT).

### **CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions, dans le cadre de l'avancement de grade, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015.

### **GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE**

La loi de Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, prévoit l'ouverture à la concurrence de l'électricité (fin annoncée des tarifs réglementés) au 01/01/16 pour les contrats supérieurs à 36 KVA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie proposé par le SDE et autorise le Maire à signer la convention inhérente.

### **MOTION EXTRACTION SABLE COQUILLIER**

A l'unanimité le Conseil municipal adopte la motion contre l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion.

## **ELECTRICITE LOCAL TERRAIN MULTISPORTS**

Acceptation du devis présenté par CEF pour l'électrification du local du terrain multisports pour un montant de 1 800 €TTC.

## **FLEURISSEMENT**

Le CAUE a élaboré l'étude de fleurissement comprenant la place J. Moulin, la venelle S<sup>t</sup> Florent, la rue Joliot-Curie, la rue J. Ferry et l'aménagement de la partie enherbée située devant le lotissement de Kérizella.

L'ensemble de cette opération qui débutera cette année est fixée à 10 000 €

## **ECOLE**

Un devis pour remplacement des fenêtres et des portes des bâtiments de l'école va être demandé.

## **DEPOT DE PAINS**

Depuis le 12 Février, un dépôt de pains est proposé aux habitants. Il est installé dans la salle de la Mairie du mardi au samedi de 10 H à 12 H et le dimanche de 9 H à 12 H.

Le Maire,  
H. GUELOU